



Succession tardive d'une tante

Par **misou69**, le **11/03/2009** à **21:12**

Bonjour,

Ayant déjà posé une question sur le site et ayant une réponse très rapide, je me permets d'abuser du savoir des membres.

La tante de mon mari (soeur de sa Maman) est décédée il y a 2 ans, sa Maman est elle même décédée il y a 1 an alors que la succession n'était pas réglée (pb d'héritiers à l'étranger).

Comment mon mari hérite-t-il, comme neveu de la défunte ou hérite -t-il de sa mère qui elle même aurait dû hériter de sa soeur si la succession avait été réglée avant son décès ?

Situation un peu compliquée mais la réponse est importante pour les droits que mon mari aura éventuellement à régler.

Merci.